

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/SERVICE SPORTS**ARR2022_0301****ARRÊTÉ****OBJET : CONVENTION DE MISE À À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE NOISIEL À L'ASSOCIATION "LATIN GROOVE" POUR LA SAISON SPORTIVE 2022-2023.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 24 mai 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°ARR2018_0155 portant règlement de la mise à disposition des salles communales et des espaces sportifs extérieurs communaux,

VU la convention citée en objet,

CONSIDÉRANT la demande de l'association Latin Groove d'utiliser les équipements sportifs de la commune de Noisiel afin de pratiquer son activité pour la saison sportive 2022-2023,

CONSIDÉRANT que la ville de Noisiel peut mettre ses équipements sportifs communaux à disposition de l'association Latin Groove pour la pratique de son activité pour la saison sportive 2022-2023,

CONSIDÉRANT qu'il convient de formaliser les conditions de mise à disposition des équipements sportifs communaux à l'association Latin Groove pour la saison sportive 2022-2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'approbation d'une convention cadre de mise à disposition des équipements sportifs communaux à l'association Latin Groove pour la saison sportive 2022-2023.

ARTICLE 2 : la mise à disposition de la salle de danse du gymnase du COSOM (ainsi que les vestiaires attenants) prévue dans la convention citée en objet est consentie à titre gracieux, durant la saison sportive 2022-2023.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Présidente de l'association Latin Groove ;
 - Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
 - Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel ;
- chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son

1/2



Suite de l'arrêté n° ARR2022_0301

Portant « Convention de mise à disposition des équipements sportifs de la ville de Noisiel à l'association "Latin Groove" pour la saison sportive 2022-2023. » (2)

caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel,

